



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 06/02/2018

Référence 2018_02_05

Objet de la délibération

Ordre de mission permanent

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	33	38

Date de la convocation 30/01/2018

Date d'affichage 30/01/2018

Vote

A l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

L'an 2018 et le 6 Février à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes: BALCON Claudie, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM: CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GUEGANTON Loïc, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MASSON Alain, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Suppléante: CHALINE Nathalie (de M. FAYRET Thierry)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, TANGUY Geneviève à M. MOYSAN Daniel, MM : GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, GOURVIL Armel à Mme BRUBAN Claudine, OGOR Pierre à M. JACOB Fabrice

<u>Excusé.e.s</u>: Mmes: ABIVEN Charlotte, BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, MM: CAP Dominique, FAYRET Thierry, GOURTAY Michel, STEPHAN Yves

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, VERDIER Marie MM: CANN Thierry, POTARD Saïg

A été nommée secrétaire : NICOLAS Gaëlle

Objet de la délibération : Ordre de mission permanent

Au regard des fréquents déplacements des agents du Pôle métropolitain, il est proposé qu'un ordre de mission permanent soit établi pour une durée maximale de 12 mois. Ces déplacements devront être justifiés au regard de leurs activités respectives. Les agents concernés sont :

Thierry CANN,

Mickaèle LE BARS,

Erwan BUREL,

Envoyé en préfecture le 13/02/2018

Reçu en préfecture le 13/02/2018

Affiché le



ID: 029-200033736-20180206-2018_02_05-DE

Luce DEMANGEON,

Erwan FLOC'H,

Laura RIOS

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'établissement d'un ordre de mission permanent.

<u>Décision du Comité syndical:</u>

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent l'établissement d'un ordre de mission permanent d'une durée maximale de 12 mois.

Pour extrait conforme,

A Brest

Le Président,

François CUILLANDRE